

Image not found or type unknown



Demande de remboursement pour une procédure de divorce

Par **bourgy**, le **01/09/2008** à **20:05**

Bonjour,Voila ,j'ai entamé une procédure de divorce par consentement mutuel en 2004,la procédure a été réglé dans son intégralité par mon ex et moi même.Aujourd'hui je suis obligé de changer d'avocat ,car celui-ci ne s'occupe pas de l'affaire dont il avait la charge.Le protocole a été réalisé ,mais n'est jamais arriver devant le JAF.Puis-je me faire rembourser des honoraires pour la procédure par mon ancien avocat? Sachant qu'il n'a fait qu' un tiers du travail et a encaissé la totalité de la procédure.Merci de repondre.Cordialement.